Guide de la formation

Préparation au Diplôme des Métiers du Notariat Afrique (DMNA)



Le DMNA, 1er Diplôme des Métiers du Notariat Africain

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Institut des Professions Juridiques et Immobilières (IPJI) et l'Institut National des Formations Notariales (INFN), il a été pensé le 1er Diplôme des Métiers du Notariat Africain (DMNA), diplôme d'une durée d'une année répondant aux besoins de la profession notariale en Afrique.

Le DMNA apporte une spécialisation approfondie de la pratique notariale.

La formation préparant au DMNA a été mise en place par les deux Instituts. Elle est encadrée par le Conseil scientifique de l'IPJI et par le Conseil pédagogique constitué exclusivement à cet effet. Le principe posé par ce Conseil est celui d'une formation annuelle prenant en compte le droit de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et les pratiques notariales en Afrique.

Le programme de la formation préparant au DMNA et les modalités d'examen sont fixés par l'INFN et l'IPJI. Ils ont été approuvés par le Conseil pédagogique du DMNA.

en partenariat avec

INFN — LA GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT

version janvier 2025



Pourquoi choisir le DMNA ?

- **Un diplôme en co-diplomation et reconnu par INFN et l'IPJI habilité ANAQ-SUP ;**
- **Unique diplôme professionnel en Afrique dédiée aux collaborateurs de notaire ;**
- **Enseignements adaptés aux problématiques notariales africaines par une approche théorique et pratique ;**
- **Diversité internationale des intervenants enseignants universitaires, notaires et experts professionnels.**

INSTITUT DES PROFESSIONS JURIDIQUES ET IMMOBILIERES — IPJI

en partenariat avec INFN — LA GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT

Guide de la formation

Les porteurs du projet

L'Institut des Professions Juridiques et Immobilières (IPJI)

L'Institut des Professions Juridiques et Immobilières (IPJI) est un Institut créé en 2018, 1er Institut au Sénégal et en Afrique de l'Ouest à proposer des formations spécialisées dans ces 2 secteurs d'activités.

L'Institut est reconnu par les instances immobilières et notariales pour ses innovations pédagogiques notamment par la mise en place de diplômes reconnus par l'État et normalisant les professions : notariale et immobilière.

En 2020 nous avons élaboré avec l'appui du ministère de la Formation Professionnelle et Technique les référentiels de formations et de certification du BTS Droit notarial et du BTS Professions immobilières. En 2023 nous avons poursuivi les chantiers avec l'élaboration des référentiels de formations et de certifications du CPS Agent Immobilier et du CPS Responsable d'Immeuble. En 2024, l'élaboration et le déploiement de la formation préparant au Diplôme des Métiers du Notariat Afrique (DMNA) ont vu le jour grâce à la signature préalable d'une convention de partenariat en 2023 avec l'École nationale référence de la profession notariale, l'Institut National des Formations Notariales (INFN). Il nous a paru judicieux de mettre en commun nos expertises et expériences pour proposer aux notaires africains et à leurs collaborateurs un diplôme correspondant à leurs législations et à leurs pratiques.

L'Institut est habilité par l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-SUP).

L'Institut National des Formations Notariales (INFN)

L'Institut National des Formations Notariales (INFN) est un établissement d'utilité publique, sous la tutelle du garde des sceaux, ministre de la Justice. Cet établissement d'enseignement supérieur est l'École nationale de la profession, régie par le décret n° 73-609 du 5 juillet 1973.

L'INFN est une structure unique qui regroupe 16 sites d'enseignements répartis sur le territoire national français afin d'assurer un maillage géographique permettant à chaque étudiant de pouvoir se former près de chez lui.

Sa direction nationale est située à PARIS et il est géré par un conseil d'administration composé de notaires, de collaborateurs et d'universitaires qui prend les décisions importantes et définit les orientations de l'Institut. L'INFN compte aujourd'hui 70 personnels administratifs, 950 enseignants et 4 800 étudiants.

La profession notariale est une profession exigeante qui requiert rigueur et très bon niveau juridique, tant pour les notaires que pour leurs collaborateurs. L'INFN est donc né de la volonté de créer une grande école du notariat à même de former, ensemble, tous les professionnels du notariat et de préparer à tous les métiers du notariat.

Quelle que soit la filière choisie, l'INFN permet ainsi à ses étudiants d'obtenir un diplôme et de se préparer à l'exercice d'un métier noble et valorisant, qui suppose rigueur et compétence.

Notre ambition, en tant que Grande école du notariat, est de repenser la formation des notaires et celle des collaborateurs, de développer un esprit de promotion entre les étudiants, de créer du lien entre eux, d'assurer un rayonnement scientifique, de nouer des partenariats avec des établissements équivalents en France comme à l'étranger.



Les objectifs

Le Diplôme des Métiers du Notariat Afrique, plus haut niveau de formation de collaborateur de notaire, a pour vocation de sanctionner une année destinée à parachever, par une formation essentiellement pratique, la formation initiale de la Licence droit notarial, la Licence Professionnelle Métiers du Notariat, de la Licence en Droit (L3) ou de tout autre cursus reconnu équivalent.

Pré-requis

Le DMNA est ouvert aux personnes titulaires d'une Licence droit notarial ou d'une Licence Professionnelle Métiers du Notariat mais aussi, plus généralement, à tout titulaire d'une Licence de droit (sans exigence sur la spécialité de cette Licence) ou d'un diplôme équivalent d'une université sénégalaise ou étrangère.

Il est également ouvert aux titulaires d'un Master II en droit privé.

Le DMNA est enfin accessible aux professionnels en activité (Bac + 3 ans d'expérience dans une étude notariale et test de contrôle de connaissances).

Les candidats doivent avoir conscience que la préparation au DMNA nécessite un bon niveau de maîtrise des fondamentaux du droit (personnes, biens, obligations et contrat) et des connaissances solides dans les principales matières de la pratique notariale (droit de la famille et du patrimoine familial, droit de l'immobilier, droit de l'entreprise).

Conditions d'admissions

Tout candidat doit déposer physiquement un dossier de candidature à l'IPJI à compter de la date fixée annuellement par le Conseil pédagogique du DMNA. Pour la rentrée 2025, les candidatures peuvent être déposées à compter du 1 ER JUIN 2025.

Adresse de l'IPJI
Mermoz pyrotechnie n°31 Rue El Hadj NIASS Mermoz
Rond-Point STELE MERMOZ - DAKAR - SÉNÉGAL
(+221) 33 825 92 71 - (+221) 77 194 95 35

Pour les étudiants hors du Sénégal, le dossier complet doit être envoyé par courriel à l'adresse suivante : **accueil@ipji-senegal.com**

Cette transmission doit se faire avant la date butoir fixée annuellement par le Conseil pédagogique du DMNA. Pour la sélection 2025/2026, le dossier doit être transmis au plus tard le 19 SEPTEMBRE 2025 (inclus) selon les modalités indiquées ci-dessus.

Le Conseil pédagogique du DMNA procédera à l'étude du dossier sous quinzaine. Tout dossier incomplet est écarté. Un maximum de 30 candidats seront retenus.

Les candidats admis devront alors compléter un dossier d'inscription selon les modalités suivantes :

- **Dépôt physique du dossier à l'IPJI ;**
- **Ou dossier d'inscription à compléter en ligne : www.ipji-senegal.com/inscriptions**
- **Pour les étudiants hors du Sénégal, le dossier devra être envoyé par courriel à l'adresse suivante : accueil@ipji-senegal.com**

Déroulé pédagogique et calendrier de la formation

Cette formation de 12 mois est dispensée sur les 11 premiers mois par des cours en ligne et le dernier mois en présentiel lors du rassemblement à Dakar pendant 4 semaines. La formation se clôture à Dakar par une sortie de cohésion et par une soirée de remise de diplôme.

Le DMNA comprend 370 heures de formation, contrôles continus et examens blancs compris, consacrées à cinq matières principales que sont le droit des personnes et de la famille, le droit de l'immobilier, le droit de l'entreprise, le droit international privé et le droit professionnel notarial, réparties en plusieurs modules d'enseignement et séminaires.

- **Cours :**
 - **165 heures assurées par l'INFN**
 - **140 heures assurées par l'IPJI**
 - **35 h assurées en commun par l'INFN et l'IPJI**
 - **Soit un total de 340 heures de cours**
- **Contrôle continu et examens blancs : 30 heures**

La formation débute chaque année aux mois de octobre pour se terminer en décembre de l'année civile suivante, avec les épreuves d'examen final.

TOUS LES COURS, de même que les temps de contrôles continus et d'épreuves finales d'examen, sont obligatoires dans le cadre de la formation du DMNA.

Le déroulé pédagogique est fixé par le référentiel approuvé par le Conseil pédagogique du DMNA.

Organisation de l'emploi du temps

L'emploi du temps est établi soit par une journée de cours (ponctuellement deux à trois jours par semaine), soit par des journées de cours regroupées sur une semaine entière par mois. Les informations détaillées sur les modalités d'organisation des cours et des examens continus ou finaux sont à recueillir auprès de L'IPJI.



Programme détaillé et volume horaire de la formation

MODULE 1 : DROIT DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE — 108 heures

› Incapacités	7h
› Régimes matrimoniaux	14h
› Le couple hors mariage	7h
› Famille	7h
› Divorce	7h
› Atelier transversal & intervention ADSN	7h
› Filiation	7h
› Les libéralités et les pactes autorisés	14h
› Fiscalité du droit de la famille	7h
› Liquidation et partage du régime matrimonial et de la succession	21h
› Contrôle continu et examen blanc	10h

MODULE 2 : DROIT DE L'IMMOBILIER — 115 heures

› Le bail rural	7h
› Droit de l'urbanisme	21h
› Les droits de préemption en matière immobilière	7h
› Les sûretés et le crédit	14h
› Fiscalité immobilière	7h
› Droit public immobilier	7h
› La mise en copropriété	7h
› La vente de l'immeuble en l'état	7h
› L'opération de construction et de rénovation	14h
› Le bail à construction et le crédit-bail	7h
› Fiscalité du patrimoine	7h
› Contrôle continu et examen blanc	10h

MODULE 3 : DROIT DE L'ENTREPRISE — 87 heures

› Le statut de l'entrepreneur	7h
› Le bail commercial	7h
› Les groupements commerciaux : constitution et fonctionnement / Les groupements civils et commerciaux : difficultés et disparition	7h
› Les groupements civils et commerciaux : difficultés et disparition	7h
› Les groupements civils et commerciaux : fiscalité	7h
› Transmission de l'entreprise : vente du fonds de commerce	14h
› Les groupements : constitution et fonctionnement	7h
› Transmission de l'entreprise : location-gérance	7h
› Transmission de l'entreprise : autres cessions à titre onéreux	7h
› Transmission à titre gratuit de l'entreprise	7h
› Contrôle continu et examen blanc	10h

SÉMINAIRE 1 : DROIT PROFESSIONNEL NOTARIAL — 32 heures

› L'authenticité	7h
› L'organisation de la profession	7h
› La déontologie et les pratiques professionnelles	7h
› Le tarif et la taxation des actes	4h
› Humanités notariales / Notariat international	7h

SÉMINAIRE 2 : DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ — 28 heures

› Les fondamentaux et la méthode de raisonnement pour la pratique du DIP	7h
› Pratique du DIP de la famille (atelier)	7h
› Pratique du DIP du droit patrimonial de la famille (atelier)	7h
› Pratique du DIP en matière immobilière (atelier)	7h

NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION — 370 heures

ÉPREUVES TERMINALES	› 3 épreuves écrites d'admissibilité	12h
	› 2 épreuves orales d'admission	2h



Méthodes et moyens pédagogiques

Dans un souci d'excellence de la formation, l'IPJI et l'INFN font appel pour les enseignements à des **intervenants hautement qualifiés, notamment : enseignants universitaires, enseignants spécialistes, praticiens** du droit notarial et autres praticiens.

Ces intervenants expérimentés ou spécialisés proposent une transmission et une application des savoirs théoriques et pratiques à travers des exemples concrets et des mises en situations professionnelles. Ils enseignent les techniques de rédaction des actes notariés et autres documents émanant de l'office notarial.

L'INFN met à disposition une **vidéothèque** d'actualités juridiques et de thématiques cibles ("Les journées de l'INFN"), en lien avec le programme de la formation et régulièrement enrichie.

Une formation aux **outils numériques du notariat** est dispensée en partenariat avec l'ADSN.

De plus, est mis à la disposition de chaque étudiant un outil d'entraînement à la maîtrise de l'orthographe et de l'expression : **le Projet Voltaire**.

Ces entraînements seront évalués en fin de formation avec le passage du Certificat Voltaire, permettant ainsi aux étudiants de valoriser ces compétences sur un CV.

Validation et examen

L'examen donne lieu à des épreuves de contrôle continu et des épreuves terminales, le tout représentant une quarantaine d'heures.

Les épreuves écrites d'admissibilité portent sur les trois modules de formation. L'admissibilité est prononcée si le candidat a obtenu la majorité des points, contrôles continus et épreuves écrites comprises.

Les épreuves orales d'admission portent sur les deux séminaires. L'admission est prononcée si le candidat a obtenu la majorité des points à l'ensemble des épreuves écrites et orales.

Tarifs 2025 / 2026

Le coût pédagogique de la formation est de 2 450 000 Francs CFA réparti de la manière suivante :

- **Frais d'inscription et d'examen : 250 000 francs CFA**
- **Frais de scolarité de la formation : 2 200 000 Francs CFA**

Ce coût pédagogique est payable au moment du dépôt du dossier d'inscription.

Un paiement échelonné est également possible :

- **Frais d'inscription et d'examen : 250 000 Francs CFA à régler au moment du dépôt du dossier d'inscription complet.**
- **Coût pédagogique de la formation : 2 200 000 Francs CFA payables en trois fois :**
 - 1 er octobre 2025 : 750 000 Francs CFA
 - 1er février 26 2025 : 750 000 Francs CFA
 - 1 er juin 26 2025: 700 000 Francs CFA

Candidat en situation de handicap ou PMR

Pour toute question relative à l'accessibilité ou pour nous faire part de vos besoins d'aménagement de la formation, contactez le référent Handicap de l'IPJI :

- **Courriel à peda@ipji-senegal.com**
- **Téléphone : 00 221 78 439 87 10**

Débouchés et poursuite d'études

Métiers visés

Les titulaires du DMNA peuvent accéder à des fonctions de rédacteur d'actes. Le collaborateur doit pouvoir intervenir dans tous types de dossiers et être en mesure d'établir les projets d'acte. Il doit également assurer le suivi des dossiers avec les clients. Les dossiers à traiter sont en lien avec :

- **Le droit immobilier (ventes, ventes en l'état futur d'achèvement, ventes d'immeubles à rénover, échanges, baux d'habitation, baux ruraux, ...) ;**
- **Le droit de la famille (contrats de mariage, conventions de PACS, donations entre époux, règlements de succession, liquidations partages en cas de divorce ou séparation, donations partages, donations, changements de régimes matrimoniaux, ...) ;**
- **Le droit de l'entreprise (cessions de fonds de commerce, baux commerciaux ou professionnels, constitutions de sociétés, cessions ou donations de parts sociales ou droit sociaux, création ou transmission d'entreprise...).**

D'une manière générale le collaborateur de notaire, titulaire d'un DMNA, est un technicien du droit qui participe à la rédaction des actes et rédige certains actes en autonomie, rassemble les pièces administratives nécessaires, suit les dossiers et peut être susceptible, après une réelle expérience professionnelle, de recevoir les clients. La carrière de collaborateur de notaire est par essence évolutive, puisque l'expérience professionnelle permettra l'acquisition de nouvelles compétences qui conduiront à une augmentation progressive des responsabilités octroyées.

Le notariat offre à tout collaborateur désireux de progresser les moyens d'élargir ses connaissances et de valider ses nouvelles compétences (validation d'acquis d'expérience, enseignement par correspondance, formation continue…).

Tout dépend de la motivation et de la disponibilité de chacun.

Compétences visés

Les principales compétences du collaborateur rédacteur d'actes sont les suivantes :

› Mesurer les implications du statut du notaire et de ses missions, spécifiquement en termes d'accès au droit et de garantie de la sécurité juridique ; identifier les motifs de l'intervention notariale ; constituer les dossiers relatifs à l'ensemble des champs de l'intervention notariale ; savoir accomplir les formalités, instruire les dossiers, rédiger les actes nécessaires au dossier sous l'autorité du notaire ou en autonomie

› Connaitre les principes généraux du tarif, différencier les émoluments (proportionnels et fixes) et les honoraires

› Maîtriser la qualification d'acte authentique, le formalisme y afférent et les effets de l'authenticité ; maîtriser les qualifications d'acte solennel et d'acte consensuel, distinguer parfaitement les règles de validité, de preuve et d'opposabilité des actes juridiques

› Appréhender et maîtriser les différentes responsabilités du notaire, identifier ses différentes obligations déclaratives ; Identifier la contribution du notaire à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; identifier la contribution du notaire dans la prévention et la résolution des litiges et des différends

› Savoir accompagner le client et conduire les échanges avec le client dans le respect des règles déontologiques, gérer les dossiers dans le respect des obligations déontologiques du notaire, comprendre le code de déontologie des Notaires et le règlement professionnel du notariat

› Comprendre le statut d'officier public et ministériel du notaire, l'organisation de la profession et l'environnement notarial ; savoir s'adresser aux différentes instances et institutions notariales ainsi qu'à leurs principaux partenaires, comprendre leur fonctionnement

› Préparer et rédiger les actes notariés spécifiques en matière de filiation, analyser les enjeux et conséquences patrimoniales de l'établissement d'une filiation

› Préparer et rédiger les actes notariés relatifs à la protection des personnes vulnérables, apprécier les conséquences de la vulnérabilité

› Fournir des informations et des conseils argumentés en droit de la famille

› Mener un dossier d'indivision, préparer et rédiger les actes notariés y afférents (conventions d'indivision, opérations de liquidation et de partage…)

› Identifier le cadre juridique approprié pour l'union ou la désunion, préparer et rédiger les actes notariés relatifs aux couples (convention de PACS, contrat de mariage, etc.), apprécier les effets patrimoniaux de l'union ou de la désunion, liquider un régime matrimonial

› Mener un dossier de succession, préparer et rédiger les actes notariés y afférents, apprécier les conséquences civiles et fiscales de l'ouverture d'une succession

› Connaitre les différentes qualifications de libéralités, préparer et rédiger les actes notariés y afférents, apprécier les conséquences de la libéralité choisie par le client

› Connaître les différentes qualifications de baux, préparer et rédiger un bail

› Fournir des informations et des conseils argumentés en droit immobilier privé et public

› Garantir la validité des actes relatifs à la vente, sécuriser la vente en garantissant le paiement du prix, déterminer les clauses en vue de la rédaction d'un projet d'acte de vente, connaître les règles spécifiques en matière de ventes rurales ou de ventes en copropriété ou les obligations environnementales, connaître les conséquences fiscales en matière de vente immobilière

› Maîtriser les opérations des collectivités territoriales sur les domaines public et privé, les opérations de construction et de rénovation, les opérations d'aménagements urbains

› Préparer et rédiger les actes nécessaires à la mise en copropriété, connaitre les droits et obligations des copropriétaires, connaitre l'organisation et le régime juridique de la copropriété

› Fournir des informations et des conseils argumentés en droit de l'entreprise

› Connaître les aspects juridiques, fiscaux et sociaux relatifs au statut de l'entrepreneur

› Connaitre les différentes qualifications de sociétés, les règles relatives au contrôle et au fonctionnement de la société, les règles relatives à la dissolution de la société, rédiger les actes en matière de constitution de société

› Différencier les règles spécifiques à chaque forme de sociétés civiles et commerciales, analyser les effets des règles civiles et fiscales relatives à ces différentes formes

› Maîtriser les règles spécifiques de transmission d'entreprises, préparer et rédiger les actes notariés nécessaires à la transmission de l'entreprise

Poursuite d'études

› **Poursuite à l'IPJI :** en réalisant un Master.